

Direction des Solidarités
Sous Direction de l'Insertion et de la Lutte contre l'Exclusion
Service de la Lutte contre l'Exclusion

2024 DSOL 75 : Conventions et subventions (455 400 euros) à 25 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'inclusion numérique est devenu un enjeu social et politique majeur. Dans un monde qui favorise de plus en plus la dématérialisation, il apparaît en effet nécessaire de permettre aux personnes les plus éloignées d'accéder aux outils et de les maîtriser. Cette maîtrise des usages numériques est indispensable, notamment pour la réalisation des formalités administratives et l'accès aux services publics, alors même que 16 millions de personnes en France (soit 31% de la population) se disent éloignées du numérique.

Pour répondre à ces défis, la Ville de Paris a élaboré dès 2016 une Stratégie Parisienne pour l'Inclusion Numérique (SPIN), en partenariat avec la CAF, Pôle Emploi, la CPAM et la Mission Locale. Cette démarche visait à permettre à tou-te-s les Parisien-ne-s d'avoir accès aux outils numériques et un usage autonome de ces outils, quels que soient leurs besoins : démarches administratives (déclaration d'impôts, déclaration de ressources CAF, inscription et actualisation mensuelle Pôle Emploi), recherche d'emploi, achat en ligne, communication avec les proches, lien social ...

Fin 2022, un nouveau volet de la SPIN a été signé par l'ensemble des premiers signataires auxquels se sont ajoutés : la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées, La Poste et Orange. Cette nouvelle stratégie élargit l'éventail des actions pour mieux tenir compte des transformations de notre société, permettre à chaque parisien.ne d'être pleinement inséré.e et d'exercer sa pleine citoyenneté.

La SPIN s'articule avec différents dispositifs, plans d'actions, schémas de politiques publiques qui concourent à l'insertion des Parisien·nes sur le plan de la lutte contre l'exclusion (Pacte de lutte contre l'exclusion), du handicap (Stratégie parisienne handicap et accessibilité), de l'insertion par l'emploi (Plan Parisien d'Insertion par l'Emploi), de l'isolement (schéma Seniors), etc.

Elle se décline ainsi en 5 engagements (viser l'autonomie numérique, faciliter l'accessibilité aux services publics, éduquer au numérique et prévenir les risques, développer l'accès à l'équipement et à la connexion et développer les services d'inclusion numérique de proximité) et en 10 objectifs opérationnels. Elle s'adresse à tou-tes les parisien·nes rencontrant des difficultés avec l'environnement

numérique (hommes, femmes, séniors, parents, enfants, jeunes, étudiants, en recherche d'emploi, salariés, réfugiés, en situation de handicap, etc.) qu'ils ou elles connaissent ou non des difficultés sociales mais avec une attention particulière aux publics en difficulté sociale pour lesquels un manque d'inclusion numérique constituerait un risque supplémentaire d'exclusion. Enfin, elle vise également tous les aidants numériques (salariés, agents, services civiques, conseillers numériques ou bénévoles) qui accompagnent d'une manière ou d'une autre les publics éloignés du numérique.

Mis en place depuis 2017 et animés par les Espaces parisiens des solidarités, les 6 réseaux locaux d'acteurs de l'inclusion numérique poursuivent leur action essentielle auprès des acteurs de terrain, en lien avec les Mairies d'arrondissement, afin de diffuser des informations, partager des ressources, faire connaître les offres de services pour une meilleure orientation des publics, déployer et coordonner des actions et développer des projets.

En 2024, grâce cette dynamique territoriale, la première semaine parisienne « Mon enfant et les écrans : bien vivre le numérique en famille » s'est tenue du 23 au 30 mars. Organisé dans le cadre de la SPIN, avec un co-pilotage entre la DFPE et la DSOL, cet événement a proposé plus de 200 animations aux familles parisiennes dans tous les arrondissements. Plus de 2 500 participants ont été ainsi sensibilisés aux risques numériques et ont pu être conseillés pour mieux réguler en famille les temps d'écran et leurs contenus.

Depuis quatre ans, une trentaine de structures en moyenne ont pu être soutenues financièrement par la Ville chaque année.

En 2023, le financement de 28 associations pour leurs actions d'inclusion numérique a permis :

- d'accompagner 50 395 personnes dans leurs démarches administratives en ligne ;
- de former 3 518 personnes débutantes en informatique ou souhaitant se perfectionner ;
- d'accueillir 9 332 personnes pour accéder librement à un ordinateur ;
- de former 211 aidants numériques ;
- d'acculturer et de sensibiliser 1190 parents et enfants au numérique et aux risques liés aux mauvais usages.

Afin de consolider cette dynamique, il convient en 2024 de reconduire les financements :

- pour 5 associations structurantes (Espaces Publics Numériques) de l'inclusion numérique au travers de leurs conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) 2023-2025. Celles-ci permettront de soutenir durablement les actions menées par ces associations dans la lutte contre les fractures numériques, notamment en matière d'accompagnement des publics à la maîtrise des outils et à la réalisation des démarches administratives en ligne, d'accès aux matériels informatiques, d'éducation au numérique, d'e-parentalité et de prévention des risques ;
- pour 13 associations déjà financées en 2023 au regard de leur bilan et en priorisant les projets de formations, d'accompagnements dans la réalisation des démarches administratives ainsi que le projet La Collecte d'Emmaüs Connect (projet de développement d'une filière du reconditionnement

informatique à Paris pour permettre aux plus précaires de pouvoir acheter un ordinateur à prix solidaire).

Deux nouveaux projets, d'accompagnement dans la réalisation des démarches administratives en ligne et de formations dans les 12^e et 13^e arrondissements, s'y ajouteront.

A noter par ailleurs le financement de 5 associations ayant répondu à l'appel à projets Politique de la Ville dont 3 correspondant à un renouvellement.

Enfin, la participation au financement du festival des cultures numériques à Paris NUMOK 2024, piloté par la Direction des Affaires Culturelles, a été réalisée par une délégation de crédits de 9 600 €.

Ainsi, pour répondre aux enjeux de la SPIN et consolider le maillage territorial de l'offre d'inclusion numérique, il est proposé de soutenir les 25 associations ci-dessous (dont 5 avec une CPO) avec les financements suivants pour un montant total de 455 400 € pour la collectivité parisienne.

Ces financements correspondent aux actions proposées par ces associations pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024. Ce soutien financier vient compléter l'offre des centres sociaux. France Travail, partenaire de la Stratégie d'inclusion numérique, soutient également 15 associations pour un montant total de 227 500 € pour 2024.

Nom de l'association	Arrondissements	Montants proposés 2024	CPO 2023-2025
ASSOCIATION SCIENCE TECHNOLOGIE ET SOCIETE (ASTS)	13e et 20e	90 000 €	CPO
AGECA	11e	50 000 €	CPO
ASSOCIATION DES LOISIRS RÉSIDENTIELS DES MARINIERS LOREM	14 ^e	40 000 €	CPO
ÉTERNEL SOLIDAIRE	19 ^e	35 000 €	CPO
ASSOCIATION FLORIMONT	14 ^e	25 000 €	CPO
EMMAÛS CONNECT	Tout Paris	56 400 €	
AOCSA LA 20E CHAISE	20 ^e	30 000 €	
PIMMS	12e-13e-18e-20e	30 000 €	
ESPACE 19	19 ^e	15 000 €	
FOYER DE GRENELLE	15 ^e	15 000 €	
LES JARDINS NUMERIQUES	13e -14e	11 000 €	
HALAYE	18e - 19 ^e	11 000 €	
ANTANAK	18 ^e	9 000 €	
SALLE SAINT BRUNO	18 ^e	8 000 €	
LE DANUBE PALACE	19 ^e	5 000 €	
ASSOCIATION FRANCO CHINOISE PIERRE DUCERF	Centre	5 000 €	
CHINOIS DE FRANCE FRANÇAIS DE CHINE	20 ^e	5 000 €	
BELLEVILLE CITOYENNE	20e	4 000 €	
COSMOS ARTS	12 ^e	3 000 €	
SLASHFIT	13 ^e	3 000 €	
CYBER ÉCRIVAINS PUBLICS	19e	1 000 €	
COLOMBBUS	10e	1 000 €	
ESPACE UNIVERSEL	10 ^e	1 000 €	
ATELIERS PLURICULTURELS	13 ^e	1 000 €	
ACCUEIL LAGHOUAT	18 ^e	1 000 €	
TOTAL		455 400 €	

Vous trouverez en complément d'information les fiches détaillées relatives à ces associations.

Je vous propose, par le présent projet, d'accorder notre soutien à 25 associations pour leurs actions d'inclusion numérique.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris